



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 TENUE SUR LE BATEAU GENEVE A 18 HEURES 30

Le Président ouvre l'assemblée générale et excuse toutes les personnes empêchées d'y participer. Il cite en particulier Christine Maitre qui, avec Georges Schürch, est reviseur aux comptes.

Les opérations statutaires commencent ensuite conformément à l'ordre du jour reçu par les membres de la société, qui n'ont pas de remarques à son sujet.

1. <u>Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 septembre 2021</u>

Comme chaque année, le Président propose de ne pas donner lecture de ce procès-verbal, dans la mesure où tous les membres l'ont reçu et qu'il est de surcroît en ligne. A l'unanimité, l'assemblée accepte cette proposition. Ce PV est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Rapport du Comité pour l'exercice écoulé

Le Président rappelle que l'année 2021 a été encore une année particulière post covid. Le Comité ne s'est donc réuni que 6 fois, soit 2 fois lors du premier semestre et 4 fois lors du second. Comme d'habitude, le Comité a principalement veillé à la bonne santé financière de la SGMG et a pu envisager la mise en place de quelques manifestations, tant pour l'année 2021 que pour l'année 2022. C'est ainsi que, en relation avec l'Orchestre de la Suisse romande, nous avons soutenu le concert donné le 16 décembre 2021 où la 1ère Symphonie a été donnée, sous la direction de Daniel HARDING. Avec l'OSR, nous avons également agi pour soutenir le concert du 16 février de cette année, où la 5ème Symphonie de MAHLER a été jouée.

Nous avons également eu des contacts avec le Lémanic Modern Ensemble pour un projet de réorchestration des Rückert Lieder par le compositeur et grand Mahlérien William BLANK.

Le Comité a également, comme chaque année, veillé au maintien et à l'actualisation du site Internet de notre société.

Le Président rappelle que c'est également au cours de l'exercice sous revue que notre Comité s'est reconstitué pour pallier les départs de Éric BAUER, malheureusement décédé et Ariane EXCHAQUET. Manuela PALLUAT et Olivier PERRENOUD nous ont donc rejoints en 2021, nominations qui ont été approuvées lors de notre dernière Assemblée générale.

Le Comité a procédé à une réflexion approfondie sur le statut juridique de notre société : faut-il que celle-ci reste une association ou la transformer en fondation, pour bénéficier de l'exonération fiscale des dons pouvant lui être accordés ? En l'état actuel des choses, le Comité a décidé de maintenir le statu quo, non seulement parce que les dons sont malheureusement rares mais, surtout, par le fait que si un donateur souhaitait nous faire bénéficier de ses largesses, nous pourrions utiliser les fondations relais amies, sans aucune difficulté.

Nous avons donc vécu une année 2021 encore ralentie mais sommes heureux d'avoir retrouvé nos activités normales dès cette année.

La discussion est ouverte et certains intervenants précisent qu'ils sont membres d'associations bénéficiant de l'exonération fiscale, alors même que lesdites associations ne sont pas inscrites au Registre du Commerce. Comme c'est le cas de notre SGMG. Le Président en prend note et le Comité examinera à nouveau la situation lors de l'une de ses prochaines séances.

3. Présentation des comptes

Catherine Roy présente les comptes de la société au 31 décembre 2021. Il y a eu relativement peu d'écritures et la situation financière de notre société, notamment grâce au don de la Fondation Hans Wilsdorf à hauteur de CHF 30'000.-, est positive. Les cotisations ont également rapporté environ 7'000.- . Les charges annuelles se sont élevées à 4'500.- en chiffres arrondis. Notre fortune nette au 31 décembre 2021 est de CHF 44'321.05.

Le Président rappelle qu'il convient que chacun des membres mette en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour essayer d'améliorer la situation financière de la SGMG, même si celle-ci est saine. Il s'agit d'essayer de trouver des donateurs, mécènes ou sponsors.

4. Rapport des vérificateurs aux comptes

Georges Schürch, en l'absence de Christine Maître, donne lecture de leur rapport. Il en ressort que les comptes correspondent à la réalité, que les écritures sont correctement passées et que les résultats sont conformes. Les vérificateurs saluent le travail extrêmement minutieux fourni par notre comptable Catherine Roy.

Celle-ci est applaudie par l'assemblée.

5. Vote sur les comptes

Le président soumet les comptes à l'assemblée. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

6. <u>Décharge du Comité</u>

La décharge est votée à l'unanimité des membres présents.

7. Réélection des membres du Comité et du Président

En vertu des art. 11 et 12 des Statuts, les élections du Comité et du Président sont valables pour une année avec un mandat indéfiniment renouvelable.

Tous les membres du Comité sont partants pour un nouvel exercice. Il en va de même du Président. L'assemblée est donc invitée à voter globalement sur le renouvellement du Comité et du mandat de son Président, dans la composition suivante : Bruno Megevand Président, Catherine Roy Trésorière, Membres : Manuela Palluat, Romano Lucco, Bernard Demottaz, François Guye et Olivier Perrenoud.

Le Comité et le Président sont reconduits dans leurs fonctions par acclamations.

8. Réélection des vérificateurs aux comptes

En vertu de l'art. 15 des Statuts, les vérificateurs aux comptes sont au nombre de deux et élus pour une année avec un mandat immédiatement et indéfiniment renouvelable. Le Président soumet à l'assemblée la reconduction du mandat du Christine Maitre et Georges Schürch, pour une nouvelle année.

L'assemblée élit les deux précités par acclamations.

9. Fixation des cotisations

Le Président rappelle que le Comité doit soumettre à l'assemblée générale, annuellement, le montant des cotisations. Après discussion, le Comité a préavisé de maintenir ces cotisations au niveau actuel, qui est le même depuis la création de la SGMG en 2009. Ces cotisations sont de CHF 50.-- pour les étudiants et les personnes en âge AVS, CHF 100.-- pour les membres individuels, CHF 150.-pour les couples et CHF 300.- pour les entreprises.

Le Comité a hésité à revaloriser ces cotisations et a finalement été favorable, sur le principe, à les maintenir telles quelles. La discussion est ouverte et certains membres de l'assemblée pensent qu'il est judicieux d'en rester au statu quo et avalisent le préavis du Comité, soit de maintenir à ce niveau les cotisations. Le vote est effectué à l'unanimité.

10. Rappel des manifestations futures

- Concert organisé par Cécilia 9ème de MAHLER 22 septembre
- Concert avec les lauréats du concours MAHLER 2020 mardi 15 novembre
- Concert OSR du 30 novembre (M9 / présentation par Philippe DINKEL de 18h30 à 19h à Athénée 4 / cocktail dinatoire au Restaurant Le Lyrique après le concert)

11. Divers

• Le Président expose à l'assemblée que, cette année, le Comité a décidé d'offrir à la SGMG des billets à moitié prix pour les concerts que nous soutenons. Précédemment, ces billets étaient offerts gratuitement aux membres et l'on constate une certaine désaffection de l'intérêt, dès lors qu'il y a une somme à payer, fût-elle modeste. La question que s'est posée le Comité est donc de savoir s'il convient de persister dans cette voie ou, dans la mesure où nos finances le permettraient, de revenir au statu quo ante. Il préconise, sous réserve de la discussion qui va suivre, d'en rester à la pratique actuelle. De la discussion qui s'ouvre, il ressort très clairement que le fait d'offrir des places à nos membres, à 50% de leur valeur, est déjà un cadeau très réjouissant et important, pour des cotisations somme toute faibles. L'assemble considère globalement qu'il serait anormal de revenir au statu quo ante et d'offrir purement et simplement les billets que nous pouvons acheter à tarif préférentiel. Un membre de l'assemblée suggère d'ailleurs que nous essayions de négocier encore mieux les achats de billets. Le Président répond que les règles pour te tels achats sont fixées par les institutions et qu'il semble difficile d'obtenir un statut différent, respectivement privilégié. Vu l'unanimité de l'assemblée sur cette question, les billets pour les prochaines manifestations que nous pourrons soutenir serons donc offerts à nos membres, à 50% de leur prix.

 Le Président, sur intervention écrite précédant l'assemblée de Christian Dunant, Président des amis de l'OSR, rappelle que les membres de cette association peuvent assister à la répétition générale de la 9ème symphonie le 30 novembre, ainsi qu'à la conférence que donnera Maestro Jonathan Nott le 6 mars 2023, avant le concert de Lausanne, où sera également jouée la 9ème symphonie.

L'assemblée en prend note.

Plus personne ne demandant ensuite la parole, l'assemblée est levée à 19h20.

Pour la SOCIETE GUSTAV MAHLER DE GENEVE

Bruno MEGEVAND, Président

00247442/20/ac